

La théorie économique de la décision politique en France

Par Alain Wolfelsperger, Dijon

1. Introduction : définition du domaine

Nouvelle science politique, nouvelle économie politique, «Public Choice», économie de la politique, théorie économique des phénomènes politiques: la diversité des expressions utilisées pour désigner le domaine analytique qui fait l'objet de cette communication ne poserait qu'un problème sémantique (et négligeable) si elle ne révélait en fait une difficulté plus grave de délimitation et, finalement, de contenu théorique. Quelles caractéristiques sont nécessaires pour affirmer que telle étude relève ou non de cette «science»? Une certaine confusion règne à ce sujet. On comprend bien, au seul énoncé des différentes dénominations que nous venons de mentionner, que l'économie et la politique y auront simultanément leur part. Mais on ne peut évidemment se contenter d'une constatation aussi vague¹.

S'agit-il simplement d'appliquer aux phénomènes politiques une analyse plus abstraite, plus axiomatique, plus mathématiquement formalisée et plus soucieuse de vérification empirique rigoureuse que cela n'a été le cas jusqu'à présent en science politique? La science économique, de ce point de vue, ne ferait qu'offrir un exemple méritant d'être suivi parce qu'elle présenterait ces qualités formelles à un plus haut degré que les autres sciences sociales, mais il ne serait pas question d'aller au-delà, en particulier d'encourager le politologue à recourir à la même théorie des comportements que celle qui fait la spécificité même de l'analyse économique. C'est, semble-t-il, la position d'un auteur comme Jacques Attali (1972) dont l'ouvrage, à l'exception d'une contribution personnelle sur laquelle nous reviendrons plus loin, consiste essentiellement en une présentation assez complète et fort utile des principaux modèles actuels dans notre domaine. La «nouvelle» science politique s'opposerait ainsi à l'ancienne du seul fait qu'elle serait, en un mot, plus *scientifique* et ce ne serait que par l'effet d'une sorte de hasard (le fait que la science économique soit «en avance» dans son développement sur les autres sciences sociales) que les économistes aient été les principaux instigateurs du progrès ainsi réalisé. En d'autres termes, ce ne serait pas parce qu'ils sont des économistes mais parce qu'ils ont une plus grande aptitude à raisonner *scientifiquement* (et non pas

¹ Sur ce problème général de définition, on lira avec profit l'introduction de l'article de B. Frey (1970).

spécifiquement en termes *économiques*) que les économistes ont dû jouer ce rôle purement provisoire, en quelque sorte, de techniciens de l'aide aux sciences sous-développées. Nous croyons cette conception non seulement trop vague et arbitraire (à partir de quel degré de rigueur, d'abstraction, de formalisme mathématique, etc. aura-t-on le privilège d'être compté au nombre des «néo-politologues scientifiques»? Qui appréciera ces qualités?), mais surtout trompeuse sur les causes du progrès analytique que représentent ces contributions des économistes à l'explication de la politique, et finalement dangereuse pour l'avenir même de la recherche.

Ce n'est pas un hasard, en fait, si les auteurs qui ont le plus fait pour transformer la science politique sont des économistes au sens précis du terme. Ils n'ont pas apporté seulement ni même essentiellement leur capacité (relative) d'abstraction et de maniement des mathématiques, mais surtout – même s'ils n'en ont pas toujours conscience – leurs hypothèses méthodologiques fondamentales qui permettent précisément de définir la science économique. Comme l'écrit G. Tullock, doivent être considérés comme appartenant à la nouvelle science politique les «nouveaux» développements dans lesquels les hypothèses fondamentales sous-jacentes à l'analyse économique sont transférées au domaine politique². Ces hypothèses sont celles d'individualisme (l'individu dans son comportement, et non le groupe ou les «structures», est la réalité de base) et de rationalité (l'individu est supposé capable d'effectuer un classement de préférence, respectant la propriété de transitivité, des éléments entre lesquels il doit choisir et il choisit toujours celui qu'il préfère parmi tous ceux qu'il peut réaliser). On peut leur ajouter celle, moins fondamentale (parce qu'elle ne *définit* pas le style de raisonnement des économistes) mais très importante (parce qu'elle *caractérise* très souvent ce style), de recherche de l'intérêt personnel. Cette dernière hypothèse n'est certainement pas étrangère à la valeur explicative des théories économiques des phénomènes politiques. On peut penser que c'est la répugnance des politologues traditionnels à envisager, même sous une forme approximative, le comportement politique comme à la fois rationnel et, ce qui est infiniment plus spécifique, égoïste qui est à la source de l'*absence* à l'heure actuelle de toute *théorie explicative* (en dehors du courant marxiste) en science politique³. Le coup d'audace de Downs (et l'origine même du succès de son entreprise) a été justement de prendre l'exact contre-pied de cette tendance à ne voir sur la scène politique que des acteurs dévoués au bien commun. Les théorèmes de Downs sont souvent faux (c'est-à-dire non logiquement déduits des prémisses), son formalisme mathématique est très rudimentaire, ses vérifications empiriques manquent de rigueur, mais c'est pourtant à cette étude (Downs 1957) que l'on

² Tullock développe particulièrement cette idée dans son article, au titre significatif, «Economic Imperialism» publié dans Buchanan et Tollison (1972).

³ Une telle assertion exigerait un développement trop long pour être convenablement démontrée dans ces pages. Notons seulement que les calculs de corrélation, aussi raffinés soient-ils, entre séries de données, ne suffisent pas à constituer une théorie explicative générale, au sens plein du terme.

songe immédiatement quand on veut donner un exemple d'une contribution capitale des économistes à l'explication du fonctionnement des régimes politiques.

Si l'on passe maintenant de la science politique positive à la science politique *normative*, ce qui caractérise le nouveau courant est également la place faite aux jugements de valeur dont les économistes se sont fait une spécialité d'étudier les conséquences. Si l'ouvrage de Buchanan et Tullock (1962) sur les constitutions optimales a précisément et plus que tout autre attiré l'attention des politologues, c'est en raison de l'analyse qui y est offerte des conséquences politiques de l'idéal fourni par l'optimum au sens de Pareto. La célèbre étude d'Arrow (1963) est également typiquement économique dans son objet (recherche des conditions d'existence de la fonction de bien-être social, concept qui est au centre de la théorie économique du bien-être, à partir des préférences individuelles également caractérisées à la manière des économistes), même si la formalisation mathématique utilisée a quelquefois pu faire croire à des esprits mal informés et confondant la forme et le fond qu'il s'agissait d'une contribution des *mathématiques* à la science politique⁴.

En réalité, le débat qui pourrait s'ouvrir sur la délimitation exacte de la nouvelle science politique n'est qu'un aspect de celui qui porte sur le critère de distinction entre les différentes sciences sociales. Dès lors que la science économique est définie non par le «secteur» de la réalité sociale qu'il s'agit d'expliquer mais par une certaine méthode de raisonnement, un certain style de réflexion, rien n'interdit *a priori* à l'économiste de transplanter ses instruments d'analyse favoris dans des domaines nouveaux pour lui et où ils n'étaient justement pas utilisés jusqu'ici. Il devient parfaitement admissible, dans ces conditions, de définir l'économie de la politique par le recours aux hypothèses d'individualisme, de rationalité et, éventuellement, d'égoïsme, et aux jugements de valeur parétiens, pour expliquer et apprécier les phénomènes politiques, c'est-à-dire, au sens de Max Weber, ceux qui sont liés à l'existence de l'Etat, comme organe doté sur un territoire du monopole de la contrainte légitime.

2. Importance générale des contributions françaises dans ce domaine

En dépit des contributions importantes mais isolées de Condorcet, Borda et Laplace à l'analyse des processus de vote, les chercheurs français n'ont nullement montré la voie dans ce domaine⁵. Il leur aurait fallu cette confiance indéfectible en la science économique qui manque à la plupart des économistes français. Loin de songer à pénétrer en force dans le champ du politique, ces économistes

⁴ Malgré son caractère grossier, une telle erreur est fréquente. Un exemple récent et particulièrement difficile à comprendre est fourni par le livre de *B. de Saint-Sernin* (1973) qui, comme son titre le laisse entendre, ne fait aucune référence à la science économique comme source des théories de la décision examinées.

⁵ Sur ces trois auteurs, cf *Black* (1958), chap. XVIII.

étaient plus enclins à s'interroger sur ce qu'ils pouvaient retirer comme profit, dans leur secteur habituel de réflexion, des autres sciences sociales. Le mot d'ordre n'a jamais été celui de l'*impérialisme* de la science économique, mais celui de l'*intégration* quand ce n'était pas, dans quelques cas extrêmes, celui du *protectorat* de la science économique par les autres sciences. Les œuvres influentes de F. Perroux, Jean Marchal, André Marchal, etc. sont caractéristiques de cette orientation où l'on demande à la sociologie ou la psychologie, voire même à la réflexion philosophique générale, de nous fournir les instruments analytiques propres à une reformulation plus satisfaisante des problèmes économiques traditionnels de formation des prix, de répartition, de croissance, etc.

Il est apparemment paradoxal mais très significatif de constater qu'un livre récent écrit par de jeunes économistes précisément spécialisés dans l'étude des phénomènes politiques, J. Attali et M. Guillaume (1973), reprenne exactement les mêmes souhaits relatifs à la nécessité de débloquer la situation actuelle de la science économique en recourant aux autres sciences sociales. La nouveauté de leur ouvrage provient simplement de ce que, parmi celles-ci, celles qui sont aujourd'hui à la mode (sémiologie, psychanalyse lacanienne, etc.) sont plus souvent citées que celles qui l'étaient il y a dix ou vingt ans. On pourrait s'étonner qu'un même auteur publie deux ouvrages aux titres presque contradictoires à deux années d'intervalle: *Analyse économique de la vie politique* (1972) et *l'Anti-économie* (1974), mais nous avons déjà noté que le premier était bien mal nommé, puisqu'il consistait en une défense et illustration bien plus de la méthode scientifique en général (supposée mieux respectée par les économistes que par les politologues) que du raisonnement *économique* au sens spécifique du terme. En d'autres termes, pour ces auteurs très représentatifs de l'opinion moyenne, les économistes ont la bonne méthode (scientifique) mais pas les bonnes hypothèses, et c'est à Roland Barthes, Michel Foucault ou Jacques Lacan qu'on les invite à s'adresser pour faire progresser leur science. Il est évidemment permis d'être sceptique sur les conséquences d'une telle révision fondamentale des bases mêmes de la discipline, mais il suffit ici de souligner que, s'il existe un courant typiquement français chez les économistes en ce qui concerne les relations entre économie et politique, il faudrait donc le nommer «théorie *anti-économique* de la politique».

Particulièrement révélatrice, à cet égard, est l'analyse proposée par A. Barrère (1972) de l'économie publique, c'est-à-dire, en fait, des institutions politiques. Cet auteur prend bien soin de montrer que l'analyse économique valable, à la rigueur, dans le secteur privé est incapable de rendre compte du fonctionnement du secteur public, qui exige au contraire une analyse fondée sur des hypothèses exactement opposées. Ce n'est pas tellement que les motivations individuelles sont plus désintéressées au sein du secteur public, c'est surtout qu'elles ne trouvent plus à s'y exprimer. Par la contrainte ou en raison d'une conviction intime les individus se comportent alors comme s'ils partageaient la même conception du «bien com-

mun», c'est-à-dire des intérêts généraux du groupe. Sous une forme ou sous une autre et notamment même s'ils ne sont pas tous d'accord sur cette analyse dichotomique du marché et de l'Etat, la plupart des économistes français pensent ainsi qu'ils n'ont pas à sortir de leur domaine de prédilection, sauf à renoncer catégoriquement à des hypothèses dont ils sont loin déjà d'être persuadés qu'elles conviennent dans ce domaine même.

Ce n'est donc pas du côté des économistes que pouvait venir l'impulsion favorable au développement de la théorie économique des phénomènes politiques. Il est à peine besoin de dire que les politologues français n'ont jamais adopté d'attitudes très encourageantes à cet égard et ne pouvaient donc suppléer à cette carence. Dès 1959, pourtant, un des politologues les plus influents de l'époque, J. Meynaud, avait consacré plusieurs pages de son *Introduction à la science politique* aux contributions des économistes américains. Mais son appréciation de l'intérêt de ces dernières est entièrement négative. S'agissant, par exemple, du modèle de Downs auquel il consacre la plus grande place, Meynaud conclut : « Sans nier la valeur logique (cohérence interne) de l'interprétation « économique » de la démocratie, il ne nous paraît pas possible d'approuver l'esprit de l'entreprise et les points de départ choisis » (p. 286), au terme d'une critique qui porte essentiellement sur l'irréalisme de l'hypothèse de comportement. Meynaud va même plus loin en dénonçant un « danger de portée générale : la tendance à postuler un comportement rationnel » sur la scène politique. On ne saurait être plus clair. Deux ans plus tard, commentant un article en français du même Downs (1961), R. Aron (1962) reprend essentiellement la même critique en soulignant le caractère inadmissible d'une hypothèse qui serait rejetée par ceux-là mêmes auxquels on l'attribue. En fait, si l'on excepte le travail intéressant mais d'importance mineure de Bonnet et Schemeil (1972), les deux seuls articles parus dans la principale revue française de science politique et relevant de notre domaine sont dus à des étrangers : il s'agit de ceux de Downs (1961) et de H. Rosenthal et S. Sen (1970).

Dans la période récente une légère évolution doit, malgré tout, être notée dont les signes les plus manifestes sont l'organisation d'un colloque en 1972 sur les modèles économiques en science politique, la création d'un groupe de travail sur ce thème à la Fondation Nationale des Sciences Politiques et des allusions plus fréquentes et moins systématiquement hostiles à ce courant théorique⁶. Mais s'ils connaissent mieux les travaux des économistes, les politologues français restent sur la réserve et on ne pourrait citer aucun cas de « conversion » au mode de

⁶ Cf., par exemple, les références faites aux travaux des économistes par Bourricaud (1970) et par Grosser (1972). Ce dernier, tout en reléguant le modèle de Downs à une note de bas de page et en lui reprochant les mêmes « défauts » en matière d'hypothèses, reconnaît qu'il mériterait une discussion plus serrée. Toutefois, en remarquant dans une autre note de bas de page que Tullock (1967) est « proche de la théorie des jeux », Grosser montre, par cette erreur flagrante d'interprétation, que les politologues français ont encore un gros effort préalable d'information à faire sur l'état actuel de la recherche économique en science politique.

raisonnement proposé. D'autre part, on peut craindre que ces mêmes politologues s'imaginent, commettant ainsi une erreur déjà signalée, que le problème n'est finalement autre que celui du rôle des méthodes *mathématiques* dans la recherche. Ce n'est probablement pas un hasard si le colloque de 1972 a finalement dévié sur ce thème et si Grosser (1972) consacre un nombre de pages beaucoup plus élevé aux mathématiques qu'à l'économie et se montre beaucoup plus compréhensif à l'égard de celles-là que de celle-ci. Il y a, en général, chez les spécialistes français des sciences sociales «sous-développées», une tentation perpétuelle à recourir à l'apprentissage et au maniement des mathématiques comme remède miracle et se suffisant à soi-même, alors qu'elles ne sont, au mieux, qu'une aide (certes souvent indispensable), au pire, qu'un substitut à l'effort spécifique de recherche originale.

Rejetée donc *a priori* à la fois par les économistes et les politologues, la théorie économique des phénomènes politiques n'a pas trouvé en France le terrain d'élection qui aurait pu favoriser son développement à l'instar de ce que l'on a pu constater dans d'autres pays. Les contributions françaises que nous allons maintenant examiner ne sont donc le fait que de chercheurs isolés. On peut les classer en quatre catégories principales : la théorie générale des phénomènes de pouvoir, la théorie des organisations hiérarchiques, la théorie des processus politiques optimaux, la théorie des comportements politiques.

3. *Contributions françaises à la théorie générale des phénomènes de pouvoir*

On pourrait citer un très grand nombre d'économistes français critiquant la science économique actuelle en raison de la place négligeable qu'y occupe l'analyse des phénomènes de pouvoir. Mais rares sont ceux qui estiment que cette lacune peut être comblée par les économistes eux-mêmes utilisant leurs méthodes habituelles de raisonnement. L'œuvre tout entière de F. Perroux est certainement la plus significative de cette orientation critique à l'égard de la théorie dominante. Mais il est évident que Perroux n'a aucune sympathie pour le raisonnement économique. Dans un livre récent où sont repris les thèmes de toute une vie, Perroux (1973) manifeste clairement au passage son refus des «modèles économiques de pouvoir politique» en stigmatisant sans nuance «l'indigence de cette sorte de pensée» (p. 129) dont le contexte de l'expression citée prouve, au demeurant, qu'il la connaît assez mal. D'autre part, en rendant compte récemment dans *l'Express* de cet ouvrage, P. Uri terminait son compte rendu, d'ailleurs très favorable, par cette constatation : «F. Perroux a écrit l'introduction à une nouvelle économie, il lui reste à en rédiger le traité.» Il nous paraît préférable de juger de la qualité d'une recherche sur ses résultats plutôt que sur ses intentions. Nous ne pourrions donc l'étudier ici.

Si nous nous limitons aux analyses s'appuyant sur les hypothèses fondamentales de l'économiste et ayant déjà été présentées de façon suffisamment systématique pour donner matière à une appréciation générale, seule la courageuse tentative d'A. Cotta (s.d.) nous paraît devoir être mentionnée. Il s'agit certes d'une recherche encore en voie d'élaboration, et qui ne pourra être valablement jugée que lorsqu'elle aura abouti à son terme. Mais elle a d'ores et déjà le mérite non seulement de mettre la notion même de pouvoir au centre de l'analyse, mais encore des'accompagner d'une formalisation précise du modèle qui en découle. Celui-ci est présenté sous une forme extrêmement générale et abstraite et a pour point de départ des fonctions d'utilité individuelles *interdépendantes*, en ce sens que le niveau de satisfaction de chacun est supposé dépendre non seulement des «moyens» dont il peut disposer mais aussi de ceux dont peuvent disposer les autres. Distinguant les situations de solidarité dans lesquelles «l'augmentation ou la diminution des moyens mis en œuvre par tout individu exercent des effets de même sens sur la satisfaction de chacun d'entre eux» (p. 6) et celles d'antagonisme où, au contraire, «les effets sur la satisfaction d'un individu i d'une action d'un autre individu sont contraires aux effets exercés par sa propre action», Cotta considère uniquement ces dernières. Le pouvoir est alors défini comme la capacité d'un individu j à limiter l'action d'un autre individu i et pourra être mesuré *a posteriori* par la différence entre «l'action maximale que pourrait entreprendre i en l'absence de j et l'action maximale tenant compte de la présence de j» (p. 8). L'inconvénient d'une telle mesure est qu'elle définit finalement la quantité de pouvoir par le *résultat* de son utilisation, alors qu'il peut sembler préférable de définir le pouvoir par les facteurs *déterminants* de ce résultat. Quoi qu'il en soit, il serait difficile, à partir de là, de donner succinctement une idée satisfaisante de la théorie élaborée sur ces bases. Dans l'état actuel dans lequel nous avons pu en prendre connaissance, le modèle ne se prête pas aisément à des spécifications qui permettraient d'en apprécier la valeur explicative. Il s'agit d'un *cadre* compatible avec tout phénomène concevable. Cotta s'attache beaucoup plus, en fait, à montrer comment son modèle peut intégrer les problèmes typiques d'une organisation quelconque (rôle des prévisions sur les comportements, stabilité du système, importance des délais de réaction, etc.) qu'à en démontrer empiriquement la validité. A la vérité, aucune observation ne peut être imaginée qui puisse être en contradiction potentielle avec la théorie. Celle-ci est donc *irréfutable*. Il s'agit, autrement dit, d'une description formalisée de la réalité mais non (encore ?) d'une *explication*. Nous sommes en présence d'une théorie *générale*, donc d'un détour de production intellectuelle, sans doute indispensable, mais qui ne pourra être appréciée que lorsque son produit ultime (des «lois» vérifiables) aura été élaboré. On ne peut néanmoins que se féliciter de voir un économiste se lancer dans une aussi nécessaire et difficile entreprise.

4. Contributions à la théorie des organisations hiérarchiques

Deux auteurs ont recouru aux instruments d'analyse de l'économiste pour traiter des organisations hiérarchiques: S.C. Kolm et A. Cotta. Leurs points de départ sont, en principe, identiques. Kolm (1971) écrit explicitement que «l'application de la *méthode* économique à l'analyse des organisations s'avère très fructueuse et permet de construire une véritable théorie de ces structures sociales» (p. 125). Cotta (1973), de son côté, donne aux fonctions d'utilité individuelles une place centrale dans son étude sur les organisations où existe une situation de solidarité, c'est-à-dire où «toutes les décisions doivent tendre vers un même but» (p. 198). Trois grandes questions ont été examinées dans ces deux contributions:

a) Pourquoi la structure *hiérarchique* est-elle une forme si répandue d'organisation des rapports sociaux? C'est, selon Kolm, le premier test que doit passer une théorie que d'apporter une réponse à cette question. Il suggère trois explications. A partir du moment où l'autorité se substitue à l'échange ou au contrat, on a affaire à une organisation qui prend la forme hiérarchique, d'abord parce que la logique de la domination l'exige (p. 93-4), ensuite parce que les connaissances des individus sont différentes (p. 89), enfin parce que cela permet de minimiser les coûts de transmission de l'information (pp. 126-135).

b) Comment fonctionne une hiérarchie? Pour répondre à cette question, Cotta (1973) distingue trois types de structures organisationnelles en mettant l'accent sur la transmission des messages et des ordres qui s'y effectuent. Mais bien que la formulation du modèle soit plus spécifique que dans le cas de sa théorie générale du pouvoir, il reste fondé sur l'existence de fonctions d'utilité de forme peu restrictive et de contraintes également sans contenu particulièrement défini. On peut, d'ailleurs, se demander si Cotta retient bien la différence classique entre systèmes donnés de préférence et contraintes qui est à la base des usages traditionnellement faits de la fonction d'utilité, puisqu'il parle de «l'établissement» d'une telle fonction grâce à un rassemblement d'information, notamment sur «l'état des contraintes qui (la) définissent» (p. 202). C'est ainsi que, selon Cotta, chaque subordonné voit sa «satisfaction dépendre de ce qu'il fait et de ce que le chef lui demande de faire» (p. 200), alors que l'on se serait attendu à ce que ces ordres interviennent dans le modèle à titre de contraintes nettement distinctes des variables entrant dans la fonction d'utilité. De toute manière, si ce modèle «permet de soulever la plupart des problèmes quotidiens et plus encore d'évolution des systèmes centralisés» (p. 201) dans le cas particulier de ce dernier type d'organisation, il n'est pas présenté de manière à constituer une théorie *prédictive* de son fonctionnement et ceci est vrai aussi des autres structures examinées par Cotta.

La même remarque est applicable aux éléments de théorie des organisations administratives que l'on peut trouver chez Kolm (1971). Nettement moins élaborée que la théorie de Cotta, la contribution de Kolm consiste essentiellement en un

examen très soigneux et intéressant en lui-même des motivations et des coûts qui se manifestent dans ces organisations. Bien qu'il suggère une explication de ces coûts et pertes en fonction du solde budgétaire et du mode de gestion (commerciale, administrative ou autonome) des organisations, il resterait à rendre compte en termes positifs (et non normatifs) du choix de ce solde et de ce mode de gestion pour que la théorie soit complète. D'autre part, un certain nombre des coûts qu'il étudie ne semblent pas facilement mesurables en pratique. Enfin, le modèle est manifestement présenté pour introduire une discussion des avantages et des inconvénients des différentes structures organisationnelles imaginables, plus que pour être utilisé à des fins explicatives. C'est pourquoi les propositions empiriquement vérifiables du modèle ne sont que rarement explicitement déduites par l'auteur.

On voit ainsi qu'il y a une analogie frappante, en dernière analyse, entre les contributions de Cotta et de Kolm. L'un et l'autre se refusent à retenir une motivation simple pour les membres de l'organisation – à la manière, par exemple, de Niskamen (1971) dans sa théorie de la bureaucratie – de manière à donner à l'analyse une portée empirique évidente. Quel l'on retienne une fonction d'utilité où entrent, sans plus de précision, les niveaux d'activité des membres de l'organisation, comme chez Cotta, ou que l'on se contente, comme Kolm, d'énoncer les multiples objectifs possibles de ceux-ci, le résultat est le même. L'hypothèse de rationalité qui s'exprime dans la fonction d'utilité est une hypothèse vide tant que l'on n'a pas apporté de restrictions suffisantes sur les variables à prendre en considération dans ces fonctions et que l'on n'a pas spécifié de contraintes précises. C'est à ces deux conditions que les théories du consommateur et de l'entreprise ont pu servir de fondements à une théorie des marchés de *concurrence* remarquablement riche de conséquences vérifiables et vérifiées. Nous croyons profondément que Cotta et Kolm auront à s'engager dans la voie d'une spécification restrictive des fonctions d'utilité et des contraintes, s'ils veulent aller au-delà de la typologie et de la pure description formalisée. Cette remarque ne vise pas à nier l'intérêt considérable de leurs recherches, mais à montrer en quoi consistent exactement leurs apports à l'heure actuelle.

c) La troisième question à laquelle on peut s'intéresser est celle du choix de la «meilleure» organisation et du «meilleur» mode de gestion. Kolm (1971) a apporté sur ce thème de très nombreux éléments qui améliorent indiscutablement la manière traditionnelle de poser le problème. Comme nous l'avons déjà noté, c'est dans ce domaine de la théorie normative que se situe l'essentiel de sa contribution à la théorie des organisations. Il a étudié ainsi plus particulièrement le problème d'optimisation institutionnelle relatif au choix entre entreprise privée, administration publique et concession en montrant comment devaient être pris en considération, à cet égard, le degré capitalistique de l'activité, la fonction de recette, le coût des fonds publics, l'efficacité de la gestion et le loyer que l'on peut exiger du concessionnaire.

5. *Contributions à la théorie des processus politiques optimaux*

Une première catégorie de contributions à la théorie des processus politiques optimaux concerne le problème classique depuis Arrow (1963) des méthodes de prise de décision collective comme moyen d'agréger les préférences individuelles en respectant un certain nombre de propriétés. On peut citer particulièrement le théorème d'existence dû à Guillaume (s.d.) et (1972-a.) qui démontre qu'il existe une correspondance entre un certain état des préordres individuels et une relation binaire quasi transitive satisfaisant au critère de Pareto et aux axiomes de non-dictature et de «réponse» positive. Guillaume met aussi l'accent sur le gaspillage d'information que représentent la plupart des méthodes classiques de décisions collectives, notamment celle du vote à la majorité, par rapport à ce que nous donnent les préordres individuels. Il montre qu'il peut être intéressant à cet égard de construire une hiérarchie d'individus fondée sur une mesure particulière des distances entre préordres individuels. D'autres auteurs se sont intéressés à ce type d'analyse mathématique des processus de décision collective, et nous ne cherchons pas à résumer leurs travaux qui ont un caractère trop technique pour que cela puisse être fait de manière succincte et intelligible à la fois : Jacquet-Lagrèze (1973), Guilbaud (1952), Guilbaud et Rosenstiehl (1970), Kréweras (1963) et (1967), Mimiague et Rousseau (1973), Monjardet (1967) et (1972), Papillon et Salles (1973), Salles (1973) et (1974). On voit, au seul énoncé de cette liste de noms, qu'il s'agit là du secteur le plus riche en contributions françaises dans notre domaine. Ce n'est probablement pas un hasard si c'est aussi celui où le raisonnement mathématique l'emporte de beaucoup sur la réflexion proprement économique : la plupart des auteurs cités sont d'ailleurs des mathématiciens et non des économistes.

Une autre catégorie de recherches sur les processus politiques optimaux porte sur les méthodes de décision politique susceptibles d'aboutir à un optimum au sens de Pareto-Samuelson en matière de biens collectifs. Kolm (1971) (pp. 201-209) et Malinvaud (1971) ont chacun proposé une interprétation du problème. Malinvaud, en particulier, a montré qu'un échange itératif d'information répondant à certaines conditions entre les individus concernés et une administration centrale permettrait d'aboutir à une situation optimale en fournissant le stimulant nécessaire à une révélation correcte des préférences.

Enfin Kolm a consacré un ouvrage entier à la politique normative. Tout laisse à penser qu'il représenterait une contribution fondamentale dans notre domaine, mais son auteur n'a pu malheureusement le publier. Les propriétés d'optimalité des principales institutions ou processus politiques réels y sont systématiquement étudiées par confrontation à des modèles parfaits correspondant à l'optimum. Plusieurs exemples de l'intérêt considérable de ce travail peuvent être trouvés dans Kolm (1971). Ils portent sur la quasi-unanimité, le vote à la majorité et le

bipartisme. Mais l'échantillon est trop limité (quatre pages seulement!) pour que l'on puisse faire autre chose que regretter de ne pouvoir prendre connaissance de l'ouvrage dans son intégralité.

6. Contributions à la théorie des comportements politiques

Dans son ouvrage de 1972, J. Attali a proposé une intéressante extension des modèles de Frey et Lau (1958) et (1971) de comportement d'un gouvernement soucieux à la fois de réaliser les objectifs prescrits par une idéologie donnée et de garder le soutien de la population. Son intention est d'intégrer les variables de la théorie macroéconomique habituelle et les variables politiques suggérées par la théorie économique des phénomènes politiques en un modèle unique général. Il en présente successivement une variante statique très rudimentaire (à laquelle l'auteur ne croit manifestement pas et que nous négligerons) et une variante dynamique de beaucoup plus grande portée. Le produit national (Y) est supposé être une fonction non seulement du capital physique (K) et du travail (L), mais aussi d'un facteur proprement politique ou «capital de confiance du parti au pouvoir» (O), de telle sorte que l'on ait une fonction de production macroéconomique de type Cobb-Douglas:

$$Y = O^{\alpha} K^{\beta} L^{\gamma}.$$

Le produit obtenu se compose de biens de consommation, de biens d'investissement et d'une troisième catégorie nouvelle de biens appelée «biens de propagande», servant à la «sécurisation» du public. Mais ce produit est considéré comme une production *intermédiaire* par le Gouvernement, qui y voit le moyen de réaliser ses aspirations idéologiques et d'améliorer son capital de confiance dans la population.

L'hypothèse de comportement est alors celle d'une maximisation au cours du temps d'une fonction d'utilité dont les variables sont le niveau de réalisation idéologique (I) et l'amélioration du capital de confiance (A). Le Gouvernement doit, simultanément, tenir compte de l'usure, due au temps, du capital physique et du capital politique, de la croissance autonome de la force de travail, des fonctions explicatives de I et A (I est supposé dépendre de K, L, O, Y, de la consommation, C, et de l'investissement, S, tandis que A varie proportionnellement à l'augmentation relative de la consommation et de la propagande) et de l'égalité:

$$C + S + P = O^{\alpha} K^{\beta} L^{\gamma}.$$

Finalement, le problème du Gouvernement se ramène au choix des valeurs de C et P qui maximisent la fonction d'utilité sous les contraintes indiquées. Attali nous donne le détail mathématique de la solution formelle, mais est malheureusement

beaucoup plus sommaire sur sa signification politique et surtout ses implications. Il serait trop facile et d'un intérêt réduit de discuter chacune des hypothèses, et nous nous contenterons, de ce point de vue, de noter la contradiction intéressante entre les positions «antiéconomiques» de l'auteur dans la partie critique de son livre et le caractère strictement économique du seul modèle qu'il propose dans sa partie constructive. Tant il est vrai que l'on ne se débarrasse pas aussi facilement qu'on le voudrait de l'hypothèse de rationalité dès que l'on veut formuler une théorie solide et rigoureuse! Mais notre critique – provisoire – portera sur l'absence de vérification empirique et même, en étant moins exigeant, d'implications directes du modèle qui permettrait de le confronter, de façon informelle, aux données observables de la réalité. Attali s'est efforcé de combler les lacunes de son modèle de ce point de vue mais, à notre connaissance, il n'est pas arrivé encore à des résultats décisifs. En son état actuel, son modèle permet de *tenir compte* d'aspects *a priori* importants et négligés par la plupart des autres analyses de la politique des gouvernements, mais non pas d'expliquer celle-ci. Néanmoins, il est satisfaisant de voir ses recherches orientées dans un sens qui semble plein de promesses.

On peut mentionner ici, par ailleurs, les travaux menés en vue de définir une fonction de préférence de l'Etat à partir d'une analyse dite «inverse» des décisions effectivement prises au sein de cet Etat. Il s'agit d'une recherche de caractère empirique qui a le mérite de faire apparaître les taux de substitution entre objectifs qui sont implicites, par exemple, dans les choix faits en France dans le cadre du 5^e plan : cf. : Guesnerie et Malgrange (1972). Il est évidemment contestable d'assigner ces taux de substitution à une entité appelée Etat qui serait munie d'une fonction d'utilité dont les variables seraient les objectifs macroéconomiques habituels. Il est, d'autre part, impossible de rendre compte par un tel modèle des changements de décision, si ce n'est en supposant que la fonction de préférence s'est modifiée, ce qui évidemment n'explique rien. On n'a donc pas affaire ici à un modèle *explicatif* des phénomènes politiques, ce qui, bien sûr, ne revient aucunement à nier l'intérêt de cette recherche à d'autres points de vue.

Signalons enfin le modèle théorique de Cazenave et Morrisson (1972) concernant l'explication de la redistribution des revenus par la peur de la révolution chez les plus riches, et l'essai de vérification empirique de la théorie des coalitions de Riker que l'on doit à Bonnet et Schemeil (1972).

7. Travaux français sur l'état actuel de la théorie économique des phénomènes politiques

Nous quittons ici le domaine de la recherche originale pour aborder rapidement celui des études visant à présenter la théorie existante en général. Elles ne sont pas nombreuses mais généralement très critiques et finalement hostiles à l'idée même

de fonder une interprétation de la vie politique sur des hypothèses économiques. La critique de type marxiste est représentée par Herzog (1973) et Greffe (1972) et n'offre guère d'aspects inattendus. Plus difficile à définir, comme nous avons eu déjà l'occasion de nous en rendre compte, est l'attitude d'Attali (1972) et (1972-a.) qui est un mélange d'admiration et de répugnance à l'égard des modèles qu'il étudie, le premier sentiment dominant lorsque la formalisation mathématique est raffinée et que les hypothèses économiques restent discrètes, le second se manifestant avec éclat dans le cas inverse. Excellent par l'économie et la précision de la présentation, Attali est faible et à la limite parfois de l'incohérence dans la critique parce qu'il n'a pas de position méthodologique ferme et qu'il se laisse emporter en quelques occasions par ses préférences idéologiques personnelles (cf. : par exemple, la fin proprement stupéfiante de son commentaire du modèle de Downs, p. 164). Plus sympathique à l'égard de la théorie économique mais très sommaire est l'examen que j'ai donné de certains modèles dans un livre consacré à la théorie des biens collectifs (Wolfelsperger 1969).

8. Les causes de la situation actuelle

On ne peut manquer d'être frappé par le petit nombre de contributions françaises à la théorie économique de la décision politique et par la fréquence avec laquelle reviennent finalement les mêmes noms. Il faut reconnaître qu'il s'agit d'un secteur très sous-développé de la recherche dans notre pays. Une telle situation peut s'expliquer, soit par des circonstances particulières propres au domaine considéré, soit par ce que l'on pourrait appeler le «climat intellectuel» qui est celui de la recherche économique en général en France. Notre sentiment est que c'est dans cette deuxième direction qu'il faut rechercher l'origine du manque d'intérêt accordé à ce type de théorie. Ce qui est en cause ici, en réalité, ce n'est pas la théorie économique des phénomènes politiques mais la théorie économique tout court. Il n'est pas exagéré, en effet, à notre avis, de parler d'une aversion typiquement française à l'égard des hypothèses fondamentales de la science économique et cela, quoique peut-être à un degré plus faible, même chez ceux qui se donnent le nom d'économistes. Ce n'est qu'à regret qu'un chercheur français moyen reconnaîtra les mérites de ces hypothèses, et ce n'est qu'à condition qu'elles ne jouent pas un rôle trop apparent dans le raisonnement qu'il consentira à donner des phénomènes de la réalité une interprétation économique. Il surmontera ainsi sa répugnance, soit en n'accordant de validité qu'à la théorie macroéconomique qui n'exige pas de formuler explicitement les hypothèses d'individualisme et de rationalité, soit en se spécialisant dans la recherche empirique pure, c'est-à-dire indépendamment de tout soubassement microéconomique théorique, soit encore en faisant passer, grâce à une formalisation très sophistiquée, un raisonnement économique pour un

raisonnement mathématique, etc. Ce n'est que lorsque le développement de la science économique à l'étranger *impose* inévitablement certains raisonnements et résultats que l'économiste français moyen se résignera à leur reconnaître une certaine validité.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la science économique définie, comme nous l'avons fait, par ses hypothèses fondamentales n'a historiquement droit de cité en France que depuis une date récente. Depuis la mort de Jean-Baptiste Say, elle a connu une très longue éclipse dont il n'est pas excessif de dire qu'elle commence seulement à sortir, puisque le plus célèbre des économistes français entre Say et l'époque actuelle, Walras, n'a pu obtenir qu'en Suisse le droit de s'exprimer. Une licence de science économique n'existe en France que depuis 1955 et ce n'est pas du jour au lendemain que l'on transforme un climat intellectuel fait d'hostilité à l'égard de la théorie économique depuis plus d'un siècle.

C'est l'exemple étranger, américain particulièrement, qui a contraint les économistes français à renoncer à leurs habitudes intellectuelles et à tenter de combler l'écart existant entre la recherche française traditionnelle et la recherche internationale. Mais il n'y a pas eu de conversion soudaine et complète. On a nourri longtemps l'espoir de pouvoir remonter le handicap sans avoir à suivre le même chemin, grâce à une sorte de révolution scientifique qui aurait permis aux économistes français de dépasser d'un seul coup leurs adversaires. Même si ce mythe de la révolution possible semble en voie de disparition, il exerce encore ses effets par la réaction de défiance presque instinctive qu'il inspire à l'égard de la théorie économique, partout où elle n'a pas fait indiscutablement ses preuves. En d'autres termes, ce n'est que contraint et forcé que l'économiste français reconnaît la validité de sa discipline. Force est bien d'admettre que, dans des domaines de pointe comme celui de la théorie économique des phénomènes politiques, on se trouve sur un terrain moins sûr et que les principaux modèles proposés ne peuvent emporter l'adhésion aussi aisément que ceux, par exemple, relatifs aux marchés de biens ou à la consommation. Compte tenu des exigences très sévères de l'économiste français à l'égard de la théorie économique traditionnelle, il ne faut pas s'étonner s'il refuse de s'intéresser à celle, évidemment moins solidement établie, qui s'applique à des phénomènes que, de toute manière, il ne considère pas spontanément comme de sa compétence.

La question fondamentale est donc celle de cette répugnance française à l'égard de la théorie économique en général.

Constatons d'abord, pour bien comprendre la situation, qu'il existe en France deux filières concurrentes d'enseignement de la science économique: l'une que suivent les étudiants du système universitaire traditionnel, l'autre beaucoup plus fermée qui s'adresse aux étudiants des grandes écoles scientifiques. On connaît sans doute assez bien l'excellente réputation des chercheurs issus de cette deuxième filière. Leur caractéristique, explicable par leur formation de base de mathémati-

ciens et d'ingénieurs, est de considérer la science économique de la même manière que les mathématiques. Elle est constituée, en effet, pour eux de deux branches : l'économie pure où la généralité, l'élégance, le raffinement mathématique sont les principaux critères de validité, et l'économie appliquée où l'on cherche, moyennant toutes sortes d'approximations ingénieuses, à déduire de la théorie pure des principes permettant de résoudre des problèmes pratiques de décision, pour l'entreprise maximant les profits ou l'Etat soucieux d'atteindre une situation optimale au sens de Pareto. La mission de l'économiste, dans cette optique, se ramène soit à formuler quelques brillantes variations sur le thème de l'équilibre général et de l'optimum, soit à assister un gouvernement ou une entreprise, mais ne semble pas fondamentalement être de donner de meilleures *explications* de la réalité. Les économistes ne tirent pas l'essentiel de leur inspiration des hypothèses de rationalité et d'individualisme de la théorie économique mais de sa structure logique d'ensemble et des différentes formes mathématiques sous lesquelles on peut la traduire. Ils croient à la théorie moins en raison du rapport de ses conséquences à la réalité (certains n'y croient même pas du tout de ce point de vue) que parce qu'on peut la réduire à un raisonnement *logiquement* impeccable, *esthétiquement* séduisant et (parfois, dans le cas de l'économie normative) *pratiquement* utilisable. On s'explique ainsi le nombre étonnant à première vue des « prêtres sans foi » que sont bon nombre d'économistes mathématiciens et une partie de l'attitude ambiguë, dans notre domaine, d'un auteur comme Attali. On comprend aussi pourquoi les parties les plus mathématisées de la théorie de la décision politique, comme celle concernant le problème d'Arrow et ses prolongements, ont été aussi celles qui ont le plus retenu l'attention des chercheurs malgré le caractère souvent extrêmement limité de leur portée empirique. On saisit enfin l'origine du peu de souci de vérification empirique que nous avons plusieurs fois remarqué chez les chercheurs français.

Si pour les économistes originaires des grandes écoles scientifiques (et ceux qui, n'ayant pas eu ce privilège, cherchent à s'en consoler en s'efforçant de les imiter) la théorie économique n'est pas essentiellement une science *empirique*, elle tend à n'être plus une science du tout pour de nombreux économistes de la filière universitaire traditionnelle. Les hypothèses fondamentales de la théorie sont, pour la plupart d'entre eux, inacceptables en principe en raison de leur irréalisme, même s'ils reconnaissent la nécessité de s'en accommoder provisoirement faute de mieux. Leur idéal serait de pouvoir s'en affranchir aussi rapidement que possible. En attendant, ils cherchent du côté des autres sciences sociales les sources d'un renouvellement éventuel. Rien de plus naturel, dans ces conditions, qu'ils ne manifestent aucun enthousiasme pour une orientation théorique qui va exactement en sens inverse de celle qu'ils estiment la meilleure et qu'ils se refusent à croire que la science politique, par exemple, ait quelque chose à gagner à l'utilisation du raisonnement économique.

Que la science économique ne fournisse pas l'explication ultime et totale de la réalité sociale, chacun doit le reconnaître, qu'elle nous donne cependant un éclairage puissamment suggestif en bien des cas sur cette réalité, voilà ce qui semble difficile à nier. Quelle est donc l'origine de ce « blocage » intellectuel, de cet aveuglement scientifique à l'égard de cette science pourtant unanimement respectée dans les autres pays à réputation scientifique générale confirmée ?

On peut se demander s'il n'y a pas là, d'abord, une illustration supplémentaire des méfaits du *Cartésianisme* qui est censé caractériser le climat intellectuel de notre pays. Si l'*évidence*, c'est-à-dire une sorte d'illumination intérieure qui donne au chercheur la garantie qu'il est dans le vrai, est le critère de la vérité du moment que la logique est respectée pour parvenir aux conséquences, on voit qu'aucune vérification empirique n'est nécessaire et que les mathématiques sont le modèle de toutes les sciences. Sans doute personne ne s'inspire plus des règles de Descartes dans les sciences de la nature, mais la tradition philosophique qui les a transmises jusqu'à nos jours a, certainement, une influence indéniable, quoique souvent inconsciente, sur les économistes de formation littéraire de même, d'ailleurs, que sur les autres plus indirectement. Comme « l'évidence » n'impose pas les hypothèses fondamentales de la science économique, il résulte des principes cartésiens qu'on peut en rester là et nier la validité de la théorie sans autre forme de procès.

Le culte de l'intelligence si souvent indiqué comme typique de la situation française est peut-être une seconde source du dédain manifesté à l'égard de la science économique. Si l'on appelle « intelligente » toute proposition qui démontre les capacités mentales supérieures de son auteur en raison de son originalité, ingéniosité ou élégance formelle et quelle que soit sa validité empirique prouvée, il semble que la recherche française en matière de sciences sociales repose sur les deux axiomes suivants : a) ce qui est intelligent est vrai et b) ce qui est intelligent ne peut s'exprimer simplement et clairement. Il résulte de ces axiomes, qui ne sont évidemment jamais explicitement formulés comme nous venons de le faire, que la vérification empirique d'une proposition que l'on juge *a priori* intelligente est tout à fait superflue. Cette proposition s'impose à toute personne assez intelligente pour l'apprécier ; la critiquer, parce qu'elle n'est pas accompagnée de preuves, révélerait seulement que vous n'avez pas ce niveau d'intelligence requis et donc aucun droit de la refuser. Ces axiomes expliquent aussi pourquoi une science fondée sur des hypothèses aussi peu subtiles et ingénieuses que la science économique (comparée par exemple à la psychanalyse) est complètement ignorée de l'intelligentsia française. Tout au plus commence-t-on à lui manifester un certain respect intellectuel quand elle se présente sous une forme mathématiquement raffinée, mais c'est à « l'intelligence » du mathématicien que l'on rend ainsi hommage et non à la valeur explicative du modèle économique sous-jacent.

Mais ce n'est pas seulement parce qu'elle n'est pas « intelligente » que la science économique est si peu populaire chez les intellectuels français (qui, en fait, ignorent

en général même son existence ou la confondent avec le marxisme), c'est aussi parce que son contenu émotionnel est d'une remarquable pauvreté. La tradition française en matière de sciences sociales en général est étrangère à l'idée même d'une différence entre jugement de fait et jugement de valeur. Comme l'écrivait Lord Robbins dans son *Autobiography of an Economist*, «l'imperméabilité à la distinction entre «est» et «doit» et à ses conséquences méthodologiques est une incapacité congénitale à laquelle on ne peut remédier par des arguments» (p. 149). Une science où non seulement cette distinction est constamment mise en valeur mais qui interdit surtout d'exprimer ses propres préférences politiques, religieuses ou morales sous une apparence de raisonnement scientifique ne peut que répugner à ceux qui sont, en fait, moins soucieux de vérité que d'efficacité. Un troisième axiome peut être ainsi ajouté aux deux que nous avons déjà mentionnés : «Ce qui est moralement (ou politiquement) bon est également vrai.» C'est parce que la science économique est en contradiction évidente avec cet axiome qu'elle est rejetée par certains économistes marxistes et chrétiens instinctivement hostiles aux hypothèses de rationalité et d'individualisme. Paradoxalement, c'est chez les économistes qui reprochent à la science économique d'être implicitement normative que l'on trouve le plus d'exemples de confusion entre le positif et le normatif. C'est que leur idéal en matière de science n'est pas la neutralité à l'égard des préférences personnelles et des idéologies, mais la défense et illustration de *leurs* préférences et de *leur* idéologie. En raison du poids de ces facteurs politiques et moraux dans le comportement «scientifique» d'un grand nombre d'économistes actuels, on peut se demander si le développement de la science économique en France ne risque pas d'être perpétuellement retardé.

De toute façon, ces facteurs jouent encore plus efficacement à l'encontre de la théorie économique des phénomènes politiques, dans la mesure où l'idéologie des chercheurs ne trouve pas toujours le réconfort désiré dans la vision un peu cynique et décourageante qu'offre cette théorie des motivations des individus sur la scène politique et des obstacles à la réalisation d'un régime idéal. L'ouvrage de Buchanan et Tullock (1962), par exemple, est à déconseiller à tout militant politique. La science économique normative, il faut bien l'avouer, fournit plus de raisons de douter que de croire. Ayant accompli son œuvre destructive en matière de marchés (grâce à la théorie classique de l'optimum), elle aboutit au même résultat négatif à l'égard de la capacité de l'Etat à atteindre une situation optimale. C'est un aspect de la théorie que peu d'économistes et peu de citoyens sont capables d'accepter sans broncher et on comprend qu'il ne déclenche pas l'enthousiasme, en France pas plus qu'ailleurs.

9. Conclusion

Malgré l'importance des facteurs défavorables, le sous-développement de la théorie économique de la décision politique ne sera que provisoire à long terme, si la qualité des résultats obtenus par la recherche internationale démontre aux économistes français l'intérêt de participer à l'effort collectif. Mais c'est plus probablement par les économistes mathématiciens que des progrès seront accomplis. Compte tenu du très faible nombre de personnes actuellement engagées activement dans ce type de recherches, il est difficile de faire des pronostics à court terme plus précis ou plus optimistes. Il serait hasardeux de conseiller à un étudiant de faire une thèse dans ce domaine et il n'est pas certain que les chercheurs que nous avons mentionnés ne décident pas de réorienter leurs travaux dans une tout autre direction. Mais, après tout, les principes de la spécialisation internationale doivent être applicables à la recherche scientifique comme aux productions de biens. Il n'est pas évident, s'il en est ainsi, qu'il faille sérieusement déplorer que les économistes français négligent ce domaine au profit d'autres qu'ils sont sans doute mieux armés pour étudier utilement.

BIBLIOGRAPHIE

- Aron, R.* (1962): A propos de la théorie politique. *Revue Française de Science Politique*, mars.
- Arrow K. J.* (1963): *Social Choice and Individual Values*. New York.
- Attali, J.* (1972): *Analyse économique de la vie politique*. Paris.
- Attali, J.* (1972-a.): *Les modèles politiques*. Paris.
- Attali, J. et Guillaume, M.* (1974): *L'anti-économique*. Paris.
- Barrère, A.* (1972): *Institutions Financières*. Paris.
- Black D.* (1958): *The Theory of Committees and Elections*. Cambridge.
- Bonnet, G. et Schemeil, Y.* (1972): La théorie des coalitions selon *W. Riker*, Essai d'application aux élections municipales françaises de 1965 à 1971. *Revue Française de Science Politique*, avril.
- Bourricaud, F.* (1970): Le modèle polyarchique et les conditions de sa survie. *Revue Française de Science Politique*, octobre.
- Buchanan, J. M. et Tollison* (1972): *The Theory of Public Choice*. Ann Arbor.
- Buchanan, J. M. et Tullock, G.* (1962): *The Calculus of Consent*. Ann Arbor.
- Cazenave, P. et Morrisson, C.* (1972): Fonctions d'utilité interdépendantes et théorie de la redistribution. *Revue Economique*, mars.
- Cotta, A.* (1973): *Pouvoir et Optimum*. Université de Paris-Dauphine. U. E. R. Sciences des Organisations, Cahier N° 5.
- Cotta, A.* (1973): La structure du pouvoir dans les Organisation et la théorie des messages. *Revue Economique*, mars.
- Downs, A.* (1957): *An Economic Theory of Democracy*. New York.
- Frey, B.* (1970): Die ökonomische Theorie der Politik oder die neue politische Ökonomie, eine Übersicht. *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, Band 126, 1. Heft.
- Frey, B. et Lau, L. J.* (1968): Towards a Mathematical Model of Government Behaviour. *Zeitschrift für Nationalökonomie*, décembre.
- Frey, B. et Lau, L. J.* (1971): Ideology, Public Approval and Government Behavior. *Public Choice*, Spring.
- Greffe, X.* (1972): *L'approche contemporaine de la valeur en finances publiques*. Paris.

- Grosser, A.* (1972): L'explication politique. Paris.
- Guesnerie, R. et Malgrange, P.* (1972): Formalisation des objectifs à moyen terme. Application au VI^e plan. *Revue Economique*, mai.
- Guilbaud, G. Th.* (1952): Les théories de l'intérêt général et le problème logique de l'agrégation. *Economie Appliquée*, octobre-décembre.
- Guilbaud, G. Th. et Rosenstiehl, P.* (1970): Analyse algébrique d'un scrutin. In: *Ordres Totaux*, Paris et La Haye.
- Guillaume, M.* (1972): Analysis of Individual Preorderings to discover a Typology of Individuals in a Process of Collective Choice. Communication à la Conference on Democratic Representation and Apportionment, New York.
- Guillaume, M.* (s.d.): Analyse des choix collectifs: un théorème d'existence. Université de Paris Dauphine, U. E. R. de Sciences des Organisations.
- Herzog, P.* (1973): A propos de la notion d'économie publique. *Revue Economique*, janvier.
- Jacquet-Lagrèze, J.* (1973): Le problème de l'agrégation des préférences: une classe de procédures à seuil. *Mathématiques et Sciences Humaines*.
- Kolm, S. C.* (1971): L'Etat et le système des prix, la Valeur publique. Paris.
- Kréweras, G.* (1963): Les décisions collectives. *Mathématiques et Sciences Humaines*.
- Kréweras, G.* (1967): Représentation polyédrique des préordres complets finis et application à l'agrégation des préférences. In: *La décision*, Paris.
- Malinvaud, E.* (1971): A Planning Approach to the Public Good Problem. *Swedish Journal of Economics*, mars.
- Meynaud, J.* (1959): Introduction à la science politique. Paris.
- Mimiague, F. et Rousseau, J. M.* (1973): Effet Condorcet: Typologie et calcul de fréquence. *Mathématiques et Sciences Humaines*.
- Monjardet, B.* (1967): Remarques sur une classe de procédures de vote et les théorèmes de possibilité. In: *La décision*, Paris.
- Monjardet, B.* (1972): A propos d'un article de R. S. Junn: Note sur les pouvoirs de vote au Conseil de sécurité. *Mathématiques et Sciences Humaines*.
- Niskanen, W. A.* (1971): Bureaucracy and Representative Government. Chicago et New York.
- Papillon, J. C. et Salles, M.* (1973): Single-Peaked Preferences, Even Number of Voters and Majority Rule. Département de Sciences Economiques et de gestion, Université de Caen.
- Perroux, F.* (1973): Pouvoir et Economie. Paris.
- Riker, W. H.* (1962): The Theory of Political Coalitions. New Haven et Londres.
- Rosenthal, H. et Sen, S.* (1970): Participation électorale et conjoncture politique. *Revue Française de Science Politique*, juin.
- Saint-Sernin, B. de* (1973): Les mathématiques de la décision. Paris.
- Salles, M.* (1973): A Note on Ken Ichi Inada's Majority Rule. *Journal of Economic Theory*.
- Salles, M.* (1974): Processus théoriques de décision collective. Thèse, Université de Caen.
- Wolfelsperger A.* (1969): Les biens collectifs. Paris.

Résumé

La théorie économique de la décision politique en France

La théorie économique de la décision politique est indiscutablement un secteur sous-développé de la recherche en France. Bien qu'elles soient parfois très ambitieuses dans leur projet et raffinées dans leur formalisation, les contributions françaises sont peu nombreuses, de qualité variable et, en général, peu soucieuses de formulation et de vérification empiriquement significatives. En fait, un très petit nombre d'économistes sont sérieusement engagés dans cette voie qui ne correspond à aucune tradition nationale. Cette situation semble s'expliquer par une répugnance typiquement française à l'utilisation des hypothèses fondamentales de la théorie économique et par le système de valeurs scientifiques et idéologiques du chercheur français moyen.

Zusammenfassung

Wirtschaftstheorie und politische Entscheidung in Frankreich

Wirtschaftstheorie, auf politische Entscheidungen bezogen, ist ohne Frage ein unterentwickelter Bereich in der französischen Forschung. Die französischen Beiträge, obwohl oft thematisch sehr ehrgeizig und raffiniert formuliert, sind spärlich, von veränderlicher Qualität und im allgemeinen nicht sorgfältig genug betreffs Formulierung und Überprüfung wichtiger empirischer Daten. Tatsächlich arbeitet nur eine kleine Anzahl von Ökonomen ernsthaft nach diesem Prinzip, das nichts mit irgendeiner Tradition gemein hat.

Diese Situation lässt sich durch eine typisch französische Abneigung gegenüber der Anwendung von wirtschaftstheoretischen Grundhypothesen und durch das wissenschaftliche und ideologische Wertsystem des französischen Durchschnittsforschers erklären.

Summary

Economic Theory of Political Decision in France

Economic theory of political decision is without question an underdeveloped sector in French research. Although often very ambitious and sophisticated in their projects, French contributions are few, of varying quality, and, in general, inexact in their formulation and verification of empirical data. In fact, a very small number of economists is seriously engaged in this field, which does not relate to any national tradition.

This situation may be explained by a typically French dislike of applying fundamental hypotheses of economic theory in their research, as well as by the scientific and ideological value system of the average French researcher.